

Ces S.

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **66 (1927)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-221429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais le canton de Vaud connaît une autre combinaison de cette chose exquise qu'on appelle le fromage : la croûte. Le génie créateur de nos compagnes en a produit de nombreuses variétés. Autant de dames, autant de recettes. Mais, sans faire de tort à personne, je crois bien que la palme revient à la recette de Gilly, due à l'inspiration vraiment divine d'une maîtresse de maison qui est le modèle de la bonne et de la brave Vaudoise. La croûte façon Gilly, arrosée d'un crû de la région, stimulant et léger, vous procure des sensations indéfinissables qui font proclamer que la vie a pourtant de bons moments.

Ces S. — Un riche campagnard voulait vendre son domaine. Il va chez un agent d'affaires et lui expose ses intentions.

— Vous comprenez, Monsieur, dit-il, j'ai seize enfants.

— Seize enfants ! Bigre ! c'est une belle famille.

— Mais non, pas seize. Septs enfants.

NOS VIEILLES CLOCHES MONTAGNY SUR YVERDON

RIGEE sur une petite éminence dominant le village, l'église de Montagny n'est pas ancienne. En effet, reconstruite vers 1769, date inscrite au dessus de la porte principale, cet édifice manque totalement de cachet. Son seul intérêt consiste dans le fait que, n'ayant jamais été rebadigeonné depuis sa construction, on remarque à l'intérieur un certain nombre de noms et de dates inscrites dans le crépis (1782, 1795, 1802, 1805, etc.). Les deux colonnes supportant la galerie, hors de proportion avec le reste du bâtiment, proviennent d'ailleurs.

Les détails qui précèdent, ainsi que ceux qui vont suivre, sont empruntés à l'intéressant ouvrage de M. Victor H. Bourgeois intitulé : *Au pied du Jura*.

Le clocheton renferme deux cloches qui proviennent très certainement de l'ancienne église dédiée à saint Julien.

La plus grosse mesurant 98 1/2 cm. porte en ruban, au sommet, l'inscription suivante en caractères gothiques minuscules :

† Sancta Juliane ora pro nobis. — Sancta Barbara ora pro nobis. MCCCCCXI.

Nous traduisons :

Saint Julien, priez pour nous. — Sainte Barbe (ou Barbara), priez pour nous. — 1511.

Au-dessus, une bordure de demi-fleurs de lis accompagne l'inscription. Dessous la croix initiale, un petit rectangle contient le Christ sortant du tombeau, évidemment la Résurrection, qui se retrouve de l'autre côté, au-dessous de la syllabe *Bar* de Barbara.

Deux autres rectangles de mêmes dimensions, avec la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur le bras droit, se voient sous le millésime et le mot *pro*. En dessous de la croix initiale, dans le milieu de la panse, une grande croix toute ornée de fleurs de lis, se dresse sur trois degrés.

La seconde cloche qui mesure 84 cm. de diamètre porte l'inscription, pour ainsi dire classique, que nous avons déjà relevée sur la cloche de Villette.

Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patrie liberationem et la date MCCCCCX.

C'est à dire :

J'ai une âme sainte et spontanée pour l'honneur de Dieu et la libération de la patrie. 1510.

La décoration de cette cloche est identique à celle de sa compagne. Mais, chose curieuse, ces deux cloches ne portent pas la même date d'écution.

M. Bourgeois pense qu'il s'agit ici d'une faute de la part de l'ouvrier fondeur qui aurait oublié le I après le X. C'est possible. Cependant, pourquoi ne pas admettre que ces deux cloches, sœurs par leur décoration et leur origine, n'aient pas été fondues à quelques mois d'intervalle, chevauchant sur deux années différentes ? Cela nous paraît même assez probable, et cette seconde cloche, qui est en réalité la première, a dû servir de modèle pour la fonte de celle de 1511. Elles ont en tous cas, pour auteur, le même ar-

tisan et ce dernier s'est servi des mêmes moules d'ornement.

Ajoutons qu'elles sont classées comme monuments historiques par arrêté du 7 janvier 1908.

R. C.

Articles parus : Noville, 6 juin 1925; Penthaz, 5 novembre 1927; Renens, 14 avril 1923; Vallorbe, 24 septembre 1927; Vaulion 15 octobre 1927; Villette, 21 mars 1925 et 4 décembre 1926. — Nyon, 3 mai 1924.

HISTOIRE DU VIEUX GARÇON I. NUTIL

15 ans. — Il offre une cigarette à sa camarade de catéchisme.

16 ans. — Dans un train bondé il cède sa place assise à une jeune éeervelée restée debout par plaisir, et il ne remarque pas la vieille femme fatiguée qui réclame l'attention.

17 ans. — Il bouscule tout le monde en sortant de la gare, afin de devancer les écolières montant le Petit-Chêne.

18 ans. — Il regarde les vitrines de l'Innovation.

19 ans. — Il dit à son père : « De ton temps, c'est bien sûr ! Mais maintenant, une bonne amie ça coûte ! »

20 ans. — Il ne va au bal que tous les quinze jours, afin d'économiser pour l'école de recrues.

21 ans. — Il aspire aux galons de caporal, rien que pour plaire aux jeunes filles.

22 ans. — Il aspire à ceux de lieutenant parce que l'officier porte un chic uniforme.

23 ans. — Il use le bord de son chapeau en passant fréquemment la rue de Bourg ou stationnant devant le kiosque des trams.

24 ans. — Il se demande pourquoi il n'est pas encore marié.

25 ans. — Il est le « bon oncle » des enfants de sa sœur et parrain du premier-né d'un copain de service ; ça le rend fier.

26 ans. — Il se vante d'avoir eu un « tas » de « bonnes-amies ».

27 ans. — Il va seul au théâtre où il observe d'avantage la salle que la scène...

28 ans. — Il change de pension tous les mois.

29 ans. — Il préfère la forêt de Sauvabelin à la rue de Bourg.

30 ans. — Il se retourne pour voir passer un couple enlacé, ou bien s'arrête pour regarder jouer les gosses, au jardin.

31 ans. — Il demande son admission à la Société du Cerele.

32 ans. — Il devient habile aux cartes.

33 ans. — Parlant de sa chambre, il dit : « Ma garçonnière ».

34 ans. — Il a des démêlés avec la justice à propos d'un procès de « Recherche en paternité ».

35 ans. — Sa gouvernante se plaint de lui chez l'épici-er et le déclare « un original ».

36 ans. — Ses neveux viennent chez lui le Jour de l'An.

37 ans. — Il insère un avis matrimonial dans un grand quotidien.

38 ans. — Il s'intéresse à des descriptions de voyages à long cours.

39 ans. — Il rapporte des curiosités des Indes, parmi lesquelles il y a des jolies poupées.

40 ans. — Il passe toutes ses soirées au Club.

41 ans. — Son docteur lui conseille un remède contre l'obésité.

42 ans. — Son coiffeur lui fait remarquer sa précoce calvitie.

43 ans. — Sa cuisinière demande une augmentation de salaire.

44 ans. — Il commente les inconvénients du célibat.

45 ans. — Il prend plaisir à la visite des collectrices, les fait entrer, les interroge...

46 ans. — Il sympathise sincèrement avec un ami qui perd sa femme.

47 ans. — Il va voir la « Veuve Joyeuse ».

48 ans. — Il fume plus de tabac qu'il ne boit d'eau.

49 ans. — Il s'amuse à rédiger son avis mortuaire.

50 ans. — Il rentre de bonne heure pour se coucher.

60 ans. — Son couvert est mis chez son filleul.

65 ans. — Les honoraires du médecin le ruinent.

70 ans. — Ses neveux s'informent de sa santé...

La vieille fille U. Tille.

Le moyen d'être riche. — Est « riche », celui qui dépense moins qu'il ne gagne.

Est « riche », celui qui remet à plus tard l'achat d'un objet qui n'est pas indispensable.

Est « riche », celui qui ne fait pas de dettes.

Est « riche », celui qui donne aux pauvres.

L'aumône n'a jamais appauvri personne : qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Promesse d'amoureux. — Voyons, chère Sophie, promettez-moi de m'aimer jusqu'à mon retour.

— Oui, cher Gaston, je vous le promets, mais... revenez vite.

IL Y A GAUCHER ET GAUCHER

Du *Figaro* du 28 novembre dernier, la délicate petite histoire que voici :

Un vieux paysan du Berry a, depuis de beaux jours, remplacé son bas de laine par un solide coffre-fort. On le respecte et on le craint. Le père Matthieu n'aurait rien à envier, s'il avait été à l'école. Malheureusement, notre homme ne sait ni lire ni écrire, et il en ressent quelque secrète honte. Il cache son ignorance et même, pour donner le change, il ne manque pas, chaque dimanche, d'acheter ostensiblement le journal.

Il venait tout récemment de faire cette emplette dominicale et il arpentait fièrement la place du village en faisant mine d'être plongé dans la lecture des nouvelles, lorsqu'un gamin l'interpella :

— Dites donc, père Matthieu, il doit être bien intéressant, votre journal, que vous le lisez à l'envers.

Mais le paysan madré ne se démonta pas pour si peu.

— Est-ce que ça te regarde, petit « barbouillé » ? jeta-t-il plein d'arrogance. Est-ce que ça te regarde si je suis gaucher ?

POUR GAGNER SA CAUSE

LE Houpet et Flandrin étaient en chicane. Le premier s'en fut trouver un avocat, M^e Le Bosquier, pour lui demander quelques conseils.

Lorsqu'il sut de quoi il s'agissait, l'avocat ne cacha pas à son client son opinion personnelle.

— Mon cher monsieur Le Houpet, dit-il, votre affaire est beaucoup moins bonne que vous ne le supposez... Toute cause peut se plaider, c'est évident ; pourtant, je crois que vous risquez de perdre la vôtre.

— Alors, je serai condamné ?

— Probablement, oui.

— Et Flandrin gagnera ?

— C'est à peu près certain.

Navré de cette consultation trop pessimiste à son gré, Le Houpet se préparait à quitter le cabinet de l'avocat, quand, soudain, il se ravisa.

— Ecoutez, fit-il, pour me mettre bien avec M. le juge de paix, j'ai bonne envie de lui envoyer deux poulets bien gras... tout ce qu'on a de meilleur dans la basse-cour !

— Gardez-vous-en bien ! s'écria M^e Le Bosquier... Vous vous enlèveriez votre dernier espoir de succès ! Votre cause serait absolument perdue.

— Admettez que je n'ai rien dit, fit Le Houpet en s'en allant.

Tout au long du chemin, en s'en allant à sa ferme, il rumina ces paroles de l'avocat : « Si vous envoyez deux poulets au juge, votre cause est perdue !... »

A quinze jours de là, Le Houpet et Flandrin comparurent devant l'incorruptible juge de paix.

Et au grand étonnement de l'avocat, M^e Bosquier, ce fut Flandrin qui fut condamné.

Déjà, tout guilleret, Le Houpet s'avavançait vers l'aigle du barreau.

— Eh bien ! ricana-t-il, tout fier, quoi que vous en ayez dit, monsieur l'avocat, vous voyez que mes deux poulets ont tout de même fait de l'effet !

M^e Le Bosquier sursauta d'étonnement.

— Comment, s'exclama-t-il, vous avez osé, après ce que je vous avais dit, envoyer deux poulets au juge !

— Mais oui !

— Ah ! par exemple, cela me dépasse !

— Seulement, ajouta Le Houpet en clignant de l'œil d'un air malin... je les ai envoyés au nom de Flandrin !

La Patrie Suisse. — C'est un très beau numéro que vient de nous envoyer la Patrie Suisse (No 915, du 23 novembre) et qu'illustre une trentaine de superbes gravures. Il s'ouvre par un très beau et expressif portrait du conseiller d'Etat Delacoste, que vient de perdre le canton du Valais. Il nous apporte des vues hivernales (Première neige, Glion sous la neige), de belles vues alpestres (Sudlenspitze et Na-